



REPUBLIQUE FRANCAISE

2021-042-DELIB

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers : 19  
En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Centre Socio-culturel, sous la présidence de **Madame Odile LACOUTURE**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2021

**Présents** : Odile LACOUTURE, David BIARNES, Eliane HEBRAUD, Didier BERGES, Françoise METZINGER THOMAS, Jean-Philippe PEDEHONTAA, Joël DUBOIS, Philippe PILOTTE, Christine PIETS, Marie-Pierre DARGELOS, Pierre PESLAY, Nadine TASTET, Fabienne BOUEILH, Guillaume CLAVE, Sébastien DAUDON, Muriel BORDELANNE, Marie-France GAUTHIER, Cyrille CONSOLO, Bruno TAUZIET

Philippe PILOTTE a été élu secrétaire de séance

**Objet : Mise à disposition de la benne à déchets verts : utilisation et tarification**

Eu égard aux nombreuses demandes des administrés quant à la mise à disposition de la benne à déchets verts, du contenu parfois insignifiant et/ou non adapté et du caractère chronophage de cette mission pour les agents des services opérationnels, Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, adjoint au maire délégué à l'environnement, invite l'assemblée à se prononcer sur la réglementation de cette utilisation et la mise en place d'une tarification.

Il propose en dépôt de la benne chez les particuliers du vendredi après-midi au lundi après-midi pour un montant de 15 €. Un avis de somme à payer sera adressé aux utilisateurs pour règlement auprès du Trésor Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Philippe PEDEHONTAA, Adjoint délégué à l'environnement,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** les nouvelles modalités d'utilisation de la benne à déchets verts, comme il suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le 16/04/2021

ID : 040-214001174-20210414-2021\_042\_DELIB-DE



- Dépôt chez les particuliers du vendredi après-midi au lundi après-midi
- Tarification : 15 € / mise à disposition

**DIT** que ces dispositions rentreront en vigueur à compter du 21 avril 2021.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Grenade sur l'Adour, le 16 avril 2021

Mme le Maire,  
Odile LACOUTURE

